

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02044 Numéro SIREN : 799 146 774 Nom ou dénomination : AB CLEAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 9023

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X		Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SAS AB CLEAN 23 RTE DE MONTFAVET 84000 AVIGNON					
N° Siret : 79914677400010					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
B REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :			N° Siret :		
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			LAVERIE AUTOMATIQUE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		13 138	DEFICIT (Report de la ligne
		Bénéfice imposable au taux de 28 %			XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
		Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLt imposables au taux de 15% ☐					
PVLt imposables Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposable PV exonérées					
à 19 % à 19 % à 0% (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐		Jeunes entre. innovantes ☐		Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐	
Ent. nouv. art. 44 septies ☐				PME innovantes ☐	
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art 44 septies ☐		Zone franche d'activité ☐	
				Autres dispositifs ☐	
				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
				BUD, art. 44 sexdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) ☐ Plus values exonérées relevant du taux de 15% ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2086					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe N° d'identification fiscale :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS					
Examen de conformité fiscale ☐ Nom, adresse du prestataire :					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : ☐ FIDUCIAL EXPERTISE					
Téléphone : 04.90.83.27.87 1660 RTE D'AVIGNON ZAC AIGUES FRAICHES 2					
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE					
- du conseil * : ☐					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa : CGA/AGA ☐ Viseur conventionné ☐					
A AVIGNON le 17/02/2022					
Nom du déclarant M AVENIN FRANCOIS					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN																	
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2021																	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres (a) (b)																
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (e) (f) (g) (h)																
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 10%;">SARL</th> <th style="width: 10%;">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</th> </tr> <tr> <td> Nombre de parts appartenant à chq. associé (2) Montant des sommes versées </td> <td> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 15%;">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th style="width: 20%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th style="width: 20%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <td>Ind. forfaitaires</td> <td>Remboursements</td> <td>Ind. forfaitaires</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(4)</td> <td style="text-align: center;">(5)</td> <td style="text-align: center;">(6)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(7)</td> <td style="text-align: center;">(8)</td> <td style="text-align: center;">(9)</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2) Montant des sommes versées	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 15%;">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th style="width: 20%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th style="width: 20%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <td>Ind. forfaitaires</td> <td>Remboursements</td> <td>Ind. forfaitaires</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(4)</td> <td style="text-align: center;">(5)</td> <td style="text-align: center;">(6)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(7)</td> <td style="text-align: center;">(8)</td> <td style="text-align: center;">(9)</td> </tr> </table>	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.	Frais professionnels autres que (5) et (6).	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2) Montant des sommes versées	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 15%;">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th style="width: 20%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th style="width: 20%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <td>Ind. forfaitaires</td> <td>Remboursements</td> <td>Ind. forfaitaires</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(4)</td> <td style="text-align: center;">(5)</td> <td style="text-align: center;">(6)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(7)</td> <td style="text-align: center;">(8)</td> <td style="text-align: center;">(9)</td> </tr> </table>	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.	Frais professionnels autres que (5) et (6).	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)				
Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.	Frais professionnels autres que (5) et (6).															
Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires															
(4)	(5)	(6)															
(7)	(8)	(9)															
J DIVERS																	
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																	
Adresses des autres établissements																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																
	MVLT réalisée au cours de l'exercice																
	MVLT restant à reporter																

FA

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2021

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN				Néant	
Adresse de l'entreprise : 23 RTE DE MONTFAVET 84000 AVIGNON					
Numéro SIRET* : 79914677400010					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Ex. N-1 clos le : 31/12/2020	
Exercice N, clos le : 31/12/2021					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010	12 000	012	12 000	12 000
M Incorporelles - Autres*	014		016		
M Immobilisations corporelles*	028	93 448	030	82 622	15 876
Immobilisations financières* (1)	040	30	042	30	30
Total I (5)	044	105 478	048	22 856	27 906
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	65	052	65	90
I - Marchandises*	060		062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070		
U (2) - Autres* (3)	072	479	074	479	504
L Valeurs mobilières de placement	080		082		
A Disponibilités	084	33 131	086	33 131	27 992
N Charges constatées d'avance*	092	37	094	37	34
Total II	096	33 712	098	33 712	28 620
Total général (I + II)	110	139 190	112	56 567	56 526

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000		1 000	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134	-47 856		-52 992	
R Résultat de l'exercice	136	11 167		5 136	
E Provisions réglementées	140				
Total I	142	-35 689		-46 856	
Provisions pour risques et charges	154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	8 020		8 000	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	3 667		4 225	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 77 751)	172	80 570		91 157	
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	92 257		103 382	
Total général (I + II + III)	180	56 567		56 526	
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	8 020
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
V (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	
I débiteurs					

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

FA

Désignation de l'entreprise :		SAS AB CLEAN		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2021		31/12/2020	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	59 871		54 558
D	Production stockée* (variée stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	61		15
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	59 932		54 574
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			-10
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	2 644		2 626
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	25		-31
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	37 065		40 101
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	896	244	1 914		1 938
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254	5 050		4 635
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	67		
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	46 765		49 258
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	13 167		5 316
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	29		11
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348				
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	1 971		169
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	11 167		5 136
B - RESULTAT FISCAL				312	11 167	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 971		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelle (44 sexies)				986			997
Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)				987			342
Zone revitalisation rurales (44 quaterdecies)				138			
Bassins d'emploi à redynamiser				991			
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)				981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				889			
Bassins Urbains à dynamiser - BUD				992			
ZFANG (44 quaterdecies)				345			
Investissements outre-mer				344			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993			
Dont créance due au report en arrière du déficit*				346			350
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)				855			
Dont déduct. exception. (art 39 decies B)				843			
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)				847			
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)				848			
Dont déduct. exception. (art 39 decies E)				841			
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)				990			
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)				849			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	13 138	354	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables *					360	
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	13 138	372	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

FA

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400	12 000	402		404		406	12 000	
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430	8 967	432		434		436	8 967	
M	Inst. tech. mat. out	440	62 121	442		444		446	62 121	
C	Inst. gén. agenc.	450	22 360	452		454		456	22 360	
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480	30	482		484		486	30	
TOTAL		490	105 478	492		494		496	105 478	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520	6 070	522	817	524		526	6 887	
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	55 791	532	2 109	534		536	57 900	
C	Inst. générales, agencs divers	540	15 711	542	2 124	544		546	17 835	
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	77 572	572	5 050	574		576	82 622	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL				596						

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN						Néant : ☐		☒	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	0	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)		982 bis					
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	0				
Déficits de l'exercice		860					
TOTAL des déficits restant à reporter		870	0				

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	11 974
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 540
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397		

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

SAS AB CLEAN
Société par actions simplifiées
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 23 Route de Montfavet
84000 AVIGNON

RCS : 799 146 774

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 18 mai 2022
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2021

* * *

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 11 167 euros de la manière suivante :

- Affectation au compte "Report à nouveau débiteur" pour 11 167 euros

Le compte "Report à nouveau débiteur" présentera un solde de – 36 689 euros.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 18 mai 2022.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON**

20 JUIN 2022

ARRIVEE

Le Président

